

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous permettre de comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Fork Corporate+ est un produit d'assurance de Patronale Life SA, compagnie d'assurance belge, Boulevard Bischoffsheim 33, 1000 Bruxelles (ci-après « Patronale Life »). Vous trouverez plus d'informations sur le site web www.patronale-life.be, ou par téléphone au numéro +32 2 511 60 06. Ce document d'informations clés est d'application à partir de 20/01/2026. Le superviseur compétent est la FSMA (Autorité des Services et Marchés Financiers), rue du Congrès 12-14, 1000 Bruxelles.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et est peut-être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?
Type

Fork Corporate+ est un contrat d'assurance-vie individuelle de type Branche 26 (avec un taux d'intérêt garanti), soumis à la loi belge.

Objectifs

Le Contrat permet d'investir dans une assurance de capitalisation de type Branche 26 avec un rendement garanti et une durée fixe de 5 ans. Le rendement est garanti pour toute la durée et est depuis le 03/11/2025 de **2,70%** par an.

Vous pouvez trouver une simulation de ce rendement dans la section "Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?".

Investisseur de détail visé sur le produit

Ce Contrat s'adresse aux personnes morales et aux entreprises individuels établis en Belgique, qui connaissent les garanties et les prestations d'assurance d'un contrat d'assurance vie Branche 26. Ces acteurs ont des positions de liquidité importantes et sont très susceptibles d'investir leur argent avec un horizon d'investissement de 5 ans dans un produit avec un risque de 2 sur une échelle de 7. Ils souhaitent également une forme minimale de liquidité pour leur portefeuille d'investissement afin de pouvoir répondre à des événements ou opportunités inattendus tels que de nouveaux projets d'investissement. Ce produit peut être proposé aux clients qui souhaitent investir dans des fonds n'ayant pas un périmètre de durabilité.

Avantages et coûts

Ce produit prend fin en cas de rachat du Contrat par le Preneur d'Assurance ou au terme de la durée déterminée. Le Contrat ne peut pas être résilié unilatéralement par Patronale Life.

À la date de fin, la réserve constituée est versée, éventuellement diminuée des frais relatifs au rachat anticipé (voir « Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ? »). La réserve constituée peut être inférieure aux primes investies. La réserve constituée comprend le versement de prime (moins les frais d'entrée), plus les intérêts garantis jusqu'au rachat ou paiement à l'échéance.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?
Risque-indicateur


Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 8 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous pourriez subir des coûts supplémentaires importants si vous sortez du produit avant échéance.

L'indicateur de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en fonction des évolutions du marché ou d'une impossibilité de remboursement de la part de Patronale Life.

Ce produit est classé 2 sur une échelle de 7, qui est une classe de risque basse. Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si l'évolution du marché venait à se détériorer, il est très peu probable que la capacité de remboursement de Patronale Life en soit affectée.

Patronale Life garantit l'épargne capitalisée au sein de ce produit. Si Patronale Life SA n'est pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 5 ans

Exemple d'investissement: 10.000 EUR

Si vous rachetez après 1 an

Si vous rachetez après 5 ans
(période de détention recommandée)

Scénarios en cas de survie

Tensions

Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts

9.604,24 EUR

11.254,09 EUR

Défavorable	Rendement annuel moyen	-3,96%	2,39%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.604,24 EUR	11.254,09 EUR
Intermédiaire	Rendement annuel moyen	-3,96%	2,39%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.604,24 EUR	11.254,09 EUR
Favorable	Rendement annuel moyen	-3,96%	2,39%
	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9.604,24 EUR	11.254,09 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,96%	2,39%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Ce produit ne fonctionne qu'avec un taux d'intérêt garanti sur toute la durée de vie du produit. Les scénarios favorable, intermédiaire, défavorable et stress sont donc identiques.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de période de détention recommandée, vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

Que se passe-t-il si Patronale Life SA n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Les Contrats d'assurance-vie font l'objet par gestion distincte d'un patrimoine spécial géré séparément au sein des actifs de Patronale Life. En cas de faillite de Patronale Life, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires. En outre, les preneurs d'assurance et/ou les bénéficiaires disposent d'un privilège sur l'ensemble des actifs de Patronale Life.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis

	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 5 ans (période de détention recommandée)
Coûts totaux	395,76 EUR	149,50 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	6,66% chaque année	0,31% chaque année

* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 2,70% avant déduction des coûts et de 2,39% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1 % du montant investi). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous montre l'effet que les différents coûts ont chaque année sur votre rendement potentiel, à la fin de la période de détention recommandée, et donne la signification des différentes catégories de coûts.

L'incidence des coûts annuels si vous rachetez après 5 ans		
Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	Coûts d'entrée	Max 1,5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.
	Coûts de sortie	Max 3 %, avec un minimum de 111,02 EUR. Le coût diminue de 0,50% chaque année. Les coûts de sortie sont indiqués comme "S.O." dans la colonne suivante étant donné qu'ils ne s'appliquent pas si vous gardez le produit jusqu'à la fin de la période de détention recommandée.
	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	L'effet des frais que Patronale Life déduit chaque année pour la gestion de votre investissement. Il s'agit d'une estimation basée sur les coûts réels de l'année écoulée.
	Coûts de transaction	0,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.
Coûts récurrents prélevés chaque année		0,00%

Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions	Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	S.O.
--	---------------------------------	--	------

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?
Période de détention recommandée : 5 an(s)

La durée est fixe et est de 5 an(s). Il est recommandé de conserver le produit pendant toute sa durée afin de laisser le temps au produit de capitaliser et d'éviter les frais de rachat.

Versements supplémentaires

Les versements supplémentaires ne sont pas possibles.

Rachat

Le Preneur d'Assurance peut à tout moment racheter (anticipativement) complètement ou partiellement le Contrat. Un rachat complet met fin au Contrat. Des rachats partiels (min. 50.000 EUR) sont possibles pour autant que la réserve minimale du Contrat s'élève à 100.000 EUR. Un rachat partiel à la suite duquel la réserve du Contrat serait inférieure à 100.000 EUR, peut mener à la cessation du Contrat. Un rachat complet met fin au Contrat.

Vous pouvez racheter anticipativement en utilisant le document mis à disposition par Patronale Life. Vous devez le remplir, le dater, le signer et l'envoyer en y joignant les annexes demandées.

Frais de Rachat

- Frais:

3% de la réserve dépargne la première année; 2,50% de la réserve dépargne la deuxième année; 2% de la réserve dépargne la troisième année; 1,50% de la réserve dépargne la quatrième année; 1% de la réserve dépargne la cinquième année
- Pendant toute la durée, un coût de rachat minimum de 111,02* EUR (indexé).
- Le coût de rachat complet doit être payé au cours de la première année. À partir de la deuxième année, vous pouvez, sous réserve d'un préavis d'au moins 90 jours, effectuer un rachat à un coût de rachat égal au taux d'intérêt annuel.
- Indemnité de rachat financier (indemnité conjoncturelle)

Outre les frais de rachat susmentionnés, le rachat endéans les 5 premières années du Contrat, peut également être soumis à une indemnité de rachat financière (indemnité conjoncturelle). La valeur de rachat est alors corrigée par un facteur reflétant l'évolution des taux d'intérêt du marché. Elle sera calculée en fonction du taux d'intérêt garanti, des taux d'intérêt du marché au moment du rachat et de la période résiduelle entre le moment du rachat et le 5ième anniversaire du Contrat.

En cas de paiement à la suite de l'échéance du Contrat, il n'y a pas de frais de rachat.

* € 75 indexés conformément aux indices santé des prix à la consommation avec, comme base, janvier 2010.

Comment présenter une réclamation ?

Vous avez toujours la possibilité de contacter directement le courtier vous ayant recommandé le produit. Les réclamations concernant le produit Fork Corporate+, la compagnie et/ou le courtier vous ayant recommandé le produit peuvent être adressées à :

- Par courrier : Patronale Life SA, Gestion des plaintes, Bld Bischoffsheim 33, 1000 Bruxelles
- Par e-mail : plaintes@patronale-life.be
- Par téléphone: +32 2 511 60 06

Lorsqu'aucune solution vous convenant n'est proposée, vous avez la possibilité de vous tourner vers l'Ombudsman des assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (e-mail : info@ombudsman-insurance.be), ceci sans préjudice de la possibilité d'engager une action judiciaire.

Autres informations utiles

Le Preneur d'Assurance reçoit chaque année un aperçu détaillé de son Contrat, comme l'exige la loi belge. Les taux d'intérêt applicables peuvent être consultés à l'adresse suivante : <https://www.patronale-life.be/fr/cours-et-tarifs/tarifs-branche-26>. Patronale Life publie régulièrement des informations relatives à ce produit sur le site web www.patronale-life.be. Ce document d'information clé est révisé au moins une fois par an. Vous pouvez consulter la version la plus récente sur le site web www.patronale-life.be/fr ou l'obtenir par l'entremise de votre intermédiaire. Pour plus d'informations sur le produit, vous pouvez consulter le document «Fiche d'Informations Utiles Fork Corporate+».

Toute décision de souscription à ce produit doit être basée sur une analyse complète de ce document d'informations clés et des conditions générales. Elles sont gratuitement disponibles sur notre site web ou peuvent être obtenues auprès de votre intermédiaire ou en envoyant un mail à Life@patronale-life.be.